CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E176829** **VALABLE JUSQU'AU** **30/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2016B00197

Siret : 818 733 164 00029

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 024037984-00

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE 160202426JA

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE 160202426JA

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : FB DEMOLITION

17 BIS RUE GUY DE PLACE
68800 VIEUX-THANN

Téléphone : 07 71 87 11 68 **Fax :**

Portable : 07 71 87 11 68

Responsabilité légale :
BANDELIER FRANCIS GÉRANT

Site Internet : http://www.fb-demolition.fr

E-mail : fb.demolition68@gmail.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 926 018 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	7	03/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/07/2026 11:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.